



DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MAYENNE

| | | |
|-------------------------|---|----------|
| Commission | COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET RÈGLEMENTAIRE | |
| Saison 2017-2018 | Date : 21 juin 2018 - Séance ouverte à 20h | PV n° 17 |
| Présidence | Jean Paul NOUVEL. | |
| Présents | Claude BARRÉ, Pascal CORNU, Yvon DUPRE, Paul ESNAULT, Pascal PERRET. | |
| Absents excusés | Christian LAFONTAINE, Guy COUSIN (Président du District), Alain HOUDAYER. | |

Assistent à la réunion Nicolas POTTIER et Christophe CHESNAIS.

1. Approbation du procès verbal

Approbation du procès-verbal n° 16 de la réunion du 06 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Clubs en Infraction ART.9

Retrait de 3pts au classement :

D1 Groupe A : FOUGEROLLES US 1, ST PIERRE DES LANDES 1

D1 Groupe B : LOIGNE/MAYENNE AS 1

3. Clubs en infraction ART.37, ainsi que l'infraction au statut de l'arbitrage

EVRON CA 3,-7pts, LAVAL Maghreb JS 1,-1pt, ST PIERRE DES NIDS AS 1, -1pt.

La commission homologue les classements et procède aux accessions et rétrogradations.

4. Accessions et Rétrogradations saison 2018/2019

Rétrogradations de PH en 1D

AHUILLE A. 1, MERAL COSSE US 2, MONTENAY ASO 1, QUELAINES ES 1.

Accessions de D1 en R3

CIGNE US 1, LAIGNE AG 1.

Rétrogradations de D1 en D2

LAVAL ASPTT 1, LOIGNE/MAYENNE AS 1, LOUVERNE SPORTS 2, PARNE/ROC AS 1.
ST BERTHEVIN US 2, ST PIERRE des LANDES CS 1.

Accessions de D2 en D1

EVRON CA 2, L'HUISSERIE ASL 2, MOULAY SPORTS 1, NUILLE SPORTS 1.

Rétrogradations de D2 en D3

BRECE SPORTS 1, BONCHAMP ES 4, CHEMAZE AS 1, FROMENTIERES US 1, MONTSURS USCP 2, NEAU AS 1, ST DENIS /GAST. JG 1, VAIGES AS 1.

Accessions de D3 en D2

CUILLE ST POIX A. 1, GREZ EN BOUERE AS 1, LAVAL US 2, LAVAL MAGHREB JS 1, LASSAY FC 2, MAYENNE ST FC 4.

Rétrogradations de D3 en D4

BAZOUGERS FC 1, BOUCHAMPS AS 1, Château GONTIER FC 3, COMMER EB 1, EVRON CA 3, LIGNIERES ORGERES 1, LIVRE LA TOUCHE US 1, MAISONCELLES ES 1, OISSEAU AS 2, PAYS DE JUHEL US 2, RUILLE-LOIRON FC 2, ST MARS S /COL. US 1.

Accessions de D4 en D3

CHEMERE-BAZOUGE 1, CHARCHIGNE AS 1, COUDRAY JG 2, LAVAL MAGHREB JS 2, LAIGNE AG 2, LARCHAMP-MONT. FC 2, LA VAUELLE ES 1, NUILLE SPORTS 2, ST GEMMES SPORTS 1, ST JEAN/MAYENNE US 2.

5. Article 8,3 paragraphe. D des règlement LFPL

D'éventuel repêchage, des équipes reléguées au niveau inférieur, dans le cas, si une ou plusieurs places restent vacantes. Dans l'ordre suivant :

D1: (1)ST BERTHEVIN US 2, (2)LAVAL ASPTT 1

D2: (1)BONCHAMP ES 4, (2)ST DENIS GASTINES JG 1, (3)CHEMAZE AS 1, (4)MONTSURS USCP 2

D3: (1)PAYS DE JUHEL US 2, (2)MAISONCELLES ES 1, (3)BAZOUGERS FC 1, (4)COMMER EB 1, (5) LIVRE/TOUCHE US 1, (6)ST MARS S/COL US 1

il ne s'agit que d'une proposition qui devra être validée par le Bureau du District le lundi 25 juin 2018.

6. Dossiers

| | | |
|---|-----------------------------|-----------------------|
| Dossier n° 44 | | |
| Match n° : 20167442 | Date du match : 19/05/2018 | Championnat : U18 /1D |
| Equipe recevante : ENT. MESLAY 1 | Equipe visiteuse : AZE ES 1 | |
| Motif : Joueur suspendu inscrit sur la feuille de match | | |

La commission,

- pris connaissance de la FMI
- agissant par voie d'évocation conformément à l'article 187- 2 des règlements généraux de la FFF
- constatant que le joueur BECHEPOIS Fabien licence 2544333004 figure sur la feuille de match en tant que joueur de l'équipe de AZE ES 1 alors qu'il était suspendu pour 1 match ferme (décision de la commission départemental de Discipline du 11/05/2018, prise d'effet 14/05/2018
- dit que ce joueur n'a pas purgé son match de suspension
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de AZE ES 1, ENT. MESLAY 1 bat AZE ES 1 par 3 à 0 (ENT. MESLAY 1:3PTS AZE ES 1: -1pt)
- inflige au joueur BECHEPOIS Fabien, selon les dispositions de l'art.226-4 des RG de la FFF un match de suspension ferme à compter du lundi 26/05/2018 pour avoir participé en état de suspension lors d'une rencontre officielle
- inflige selon les dispositions du District de la Mayenne au club de AZE ES une amende de 100 euros

7. Calendrier des réunions

Prochaine réunion de la commission départementale sportive et réglementaire aura lieu le **18 JUILLET 2018.**

□□□□□□

**Le Président de la commission
Jean Paul NOUVEL**



**Le secrétaire de séance
Paul ESNAULT**

